

Direction Générale Adjointe en charge
du Développement Territorial

Direction de l'Aménagement Territorial

Service Habitat, Urbanisme
et Quartiers Prioritaires

Tel : 03.59.73.82.45
nathalie.fagot@lenord.fr

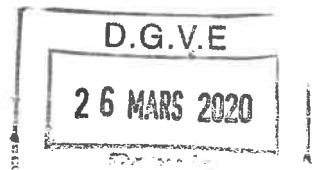
Réf : DGADT/DAT-SHUQP/04/02/2020
DAT-SHUQP202000022
Affaire suivie par : Nathalie FAGOT

Monsieur Bernard WEISBECKER
Vice-Président en charge de la Planification, du
SCoT et de l'Action Foncière

Communauté Urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine – BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1

Lille, le

10 MARS 2020



DVM	DRM	DD
DCE	DETE	DI
CM	DHA	DFPAU
AL	SP	RE

Monsieur le Vice-Président,

Conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Toutefois, le Département formule les remarques suivantes :

- Concernant la modification de l'OAP « Pont de Pierre », de nombreux échanges ont déjà eu lieu à ce sujet entre la CUD, le porteur de projet, le Sous-Préfet et le Département, qui émet donc un avis favorable à ce projet. Cependant, le plan fourni n'est pas tout à fait exact concernant l'implantation de la Vélo Route Voie Verte, car celle-ci doit emprunter la section de piste cyclable réalisée par le Département (voir annexe ci-jointe).
- Concernant la création, dans le zonage réglementaire, d'un sous-secteur Ahsm sur la commune d'Armbouts-Cappel, il conviendra que les conditions d'accès soient sécurisées pour les futurs usagers du centre médical et de la route départementale.

N° 2948

REÇU le 24 MARS 2020

Service courrier

Président	DG		
DG Adj.			

ANNEXE : cheminement de la Vélo Route Voie Verte dans l'OAP « Pont de Pierre »

